



Passage à la version 2.5.11 du SATM Rapport de travaux d'évaluation / relevés

Des mises à jour du Système d'administration des terrains miniers (SATM) sont testées et installées de façon régulière dans le cadre de nos efforts continus pour vous faire profiter d'un des systèmes d'administration des terrains miniers les plus complets au monde. Nous avons récemment mis en application les modifications suivantes :

Mises à jour relatives aux rapports de travaux d'évaluation :

- La taille des fichiers de rapports de travaux réalisés sur les terrains miniers a augmenté et passe à 500 Mo. La taille limite pour chacune des pièces jointes est toujours de 100 Mo.
 - Nous vous recommandons d'enregistrer votre version préliminaire après avoir ajouté les pièces jointes s'il s'agit d'un dossier volumineux, de façon à pouvoir reprendre votre travail facilement si vous n'arrivez pas à soumettre votre dossier du premier coup.
 - Si un rapport nécessite plus d'une soumission, nous vous recommandons de diviser les pièces jointes entre les diverses soumissions.
- Les gestionnaires des travaux d'évaluation reçoivent maintenant un courriel si un rapport de travaux est rejeté.
- Le numéro de client « Déposant » doit maintenant être celui du titulaire de l'ensemble des tenures fournisseurs. Nous avons ajouté cette exigence de validation pour la soumission des rapports, la soumission d'une attribution provisoire, la révision d'une attribution provisoire et la distribution de crédits approuvés.
- Une distribution de crédits approuvés pour un claim minier n'est maintenant plus bloquée par une attribution provisoire.
- Un claim peut maintenant être associé à plus d'une attribution provisoire. Bien qu'un claim minier ne puisse recevoir des crédits qu'une seule fois en vertu du [Règlement sur les travaux d'évaluation](#), on peut maintenant l'utiliser plus d'une fois à titre de fournisseur, pour établir une contiguïté ou à titre de

claim receveur de \$0 (pour de plus amples renseignements, veuillez consulter la fiche de renseignements portant sur les attributions provisoires).

.../2



-2-

Modification des relevés :

- Le champ « Travaux requis » sur les relevés prend désormais en compte les crédits partiels requis pour repousser la date d'échéance.
- Le champ « attribution de l'évaluation » sur les relevés indique maintenant les crédits restants à attribuer.
- Les champs « Réserve du travail d'exploration » et « Réserve de consultation » sont maintenant affichés sur tous les relevés de claim, bail, lettre patente et permis d'occupation.

Si vous avez des questions à ce sujet, appelez la Section des terrains miniers au 1 888 415-9845, ou envoyez-nous un courriel à pro.ndm@ontario.ca.